

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2009

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n° 1314)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3749

présenté par

M. Urvoas, M. Ayrault, M. Montebourg, M. Derosier, M. Le Roux, Mme Batho,  
M. Valls, Mme Karamanli, Mme Filippetti, M. Raimbourg, M. Caresche, M. Valax, M. Vidalies,  
M. Dosière

et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant :**

Après le mot :

« Constitution, »,

rédiger ainsi la fin de l'intitulé du chapitre III :

« visant à s'attaquer à un nouveau contre-pouvoir, après les médias et avant la justice ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.